

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	9
votants	9
procuration	0

L'an deux mil vingt et un le 18 novembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 novembre 2021

<b>Objet</b>
N° 21/ 10/01
<b>FORFAIT POST-STATIONNEMENT * CONVENTION</b>

**Présents** Messieurs. Gérard BURNET, Jean-François DESHAYES, François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Rachel ROUSSET Guyonne FOURNIER, Dominique ANCEY et Audrey PENIN

**Absents excusés**  
**Secrétaire de séance** Rachel ROUSSET

Madame Maryvonne ALVARD, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle au conseil municipal la délibération du 15 octobre 2021 fixant les modalités d'application du stationnement payant à Vallorcine.

Elle donne lecture de la proposition de convention de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour le recouvrement et des relances pour le paiement des FPS. Il convient de choisir entre le cycle complet avec la phase amiable et le traitement des impayés ou le cycle partiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention telle que présentée,
- Approuve le choix du cycle complet,
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Monsieur le Trésorier de CHAMONIX

Délibération exécutoire le 30/11/21

Affichage en mairie de Vallorcine du  
au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

